

## **RÉUNION DU BUREAU**

**19 SEPTEMBRE 2016**

### **COMPTE-RENDU SUCCINCT**

L'an deux mille seize le dix neuf septembre , les Membres du Bureau de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 9 septembre 2016 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 17 heures 09 sous la présidence de Frédéric SANCHEZ. Monsieur Etienne HEBERT est désigné en tant que secrétaire de séance.

#### **Etaient présents :**

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen) à partir de 17 h 10, M. BARRE (Oissel), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengueville), M. CORMAND (Canteleu), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), M. GRELAUD (Bonsecours) à partir de 17 h 15, Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme KLEIN (Rouen), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), M. MOREAU (Rouen), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme RAMBAUD (Rouen) à partir de 17 h 10, M. RANDON (Petit-Couronne), M. ROBERT (Rouen) à partir de 17 h 10, Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray)

#### **Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen) à M. MARUT, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf) à M. DESANGLOIS, M. CALLAIS (Le Trait) à Mme DEL SOLE, M. FOUCAUD (Oissel) à M. LEVILLAIN, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) à Mme ROUX, M. LAMIRAY (Maromme) à Mme BOULANGER, M. OVIDE (Cléon) à Mme GUILLOTIN.

**\* Procès-verbaux - - Adoption - Procès verbal de la réunion du 28 avril 2016**

Adopté.

**\* Procès-verbaux - - Adoption - Procès verbal de la réunion du 19 mai 2016**

Adopté.

**\* Procès-verbaux - - Adoption - Procès verbal de la réunion du 29 juin 2016**

Adopté.

**\* Développement et attractivité - Actions de développement économique - Convention d'assistance technique 2016-2020 pour les travaux neufs, de grosses réparations et d'entretien des bâtiments et infrastructures (voirie, piste, bassins) entre la Métropole Rouen Normandie et le Syndicat Mixte de Gestion de l'Aéroport de Rouen Vallée de Seine : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0496)**

La convention d'assistance technique (2013-2016), permettant aux agents de la Métropole d'intervenir dans le cadre d'une assistance technique relative aux travaux sur les bâtiments, aux opérations de mise en sécurité de la piste, est arrivée à échéance.

Les termes de la convention à intervenir pour la période 2016-2020 sont approuvés et le Président est habilité à la signer.

Adoptée (abstention : 2 voix).

**\* Développement et attractivité - Actions de développement économique - Aide à la location de bureaux - Attribution d'une subvention à la société PROJOBNOW - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0497)**

Il est alloué, au titre de l'aide à la location de bureaux, une subvention à la société PROJOBNOW, dont le montant s'élève à 31 185 € pour une assiette subventionnable de 103 950 €, correspondant à 3 années de loyer, dans les conditions fixées par convention.

Les termes de la convention d'aides à la location de bureaux sont approuvés et le Président est habilité à signer la convention correspondante.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Actions de développement économique - Aide à la location de bureaux - Attribution d'une subvention à la sas APRAS SICEA - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0498)**

Il est alloué, au titre de l'aide à la location de bureaux, une subvention à la s.a.s. APRAS SICEA, dont le montant s'élève à 39 042 € pour une assiette subventionnable de 130 140 €, correspondant à 3 années de loyer, dans les conditions fixées par convention.

Les termes de la convention d'aide à la location de bureaux sont approuvés et le Président est habilité à signer la convention correspondante.

Adoptée (contre : 5 voix).

**\* Développement et attractivité - Actions de développement économique - Participation au Programme National de Synergies Inter-entreprises (PNSI) - Expérimentation d'une méthode d'écologie industrielle sur le territoire de la Métropole - Convention de partenariat à intervenir avec la CCI Seine Mer Normandie : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0499)**

Le partenariat à intervenir avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Seine Mer Normandie, dans le cadre du Programme National de Synergies Inter-entreprises, est concrétisé. Ce partenariat n'a pas d'incidence financière.

Les termes de la convention de partenariat à intervenir avec la CCI Seine Mer Normandie sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Economie sociale et solidaire - Convention de partenariat à intervenir avec le bailleur social Habitat 76 dans le cadre du soutien à la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0500)**

Les termes de la convention à intervenir avec Habitat 76, qui règle les modalités de partenariat en faveur du développement des clauses sociales dans les marchés publics, sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention avec Habitat 76. Cette nouvelle convention liée à l'évolution du Code des Marchés Publics et de changements internes au sein d'Habitat 76 prendra fin en 2019.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Promotion intercommunale de la jeunesse - Partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations - Convention à intervenir dans le cadre du Concours Créactifs : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0501)**

Pour la session 2016 du concours Créactifs, la contribution de la Caisse des Dépôts et Consignations sera de 12 000 € ce qui permettra d'apporter un soutien complémentaire à un maximum de 6 projets retenus par le jury.

La convention d'application à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignations, relative au concours Créactifs est approuvée et le Président est habilité à la signer ainsi que tout acte y afférent.

Adoptée.

**\* Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Etude pré-opérationnelle de repérage des copropriétés dégradées - Convention à intervenir avec la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0502)**

Le projet de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray, au titre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) 2 sur le quartier du Château Blanc comporte un volet important de traitement des copropriétés dégradées afin de poursuivre le processus de rénovation urbaine du quartier.

Le coût de l'étude pré-opérationnelle permettant d'appréhender le potentiel d'évolutivité des copropriétés fragiles de la Cité du Château Blanc est estimé à 105 000 €.

La réalisation de l'étude pré-opérationnelle est confiée à la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray. La convention à intervenir avec la commune est approuvée et le Président est habilité à la signer et à la financer à hauteur de 50 %, soit un montant de 52 500 € maximum.

Adoptée.

**\* Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat Aides au logement- Soutien à la réhabilitation de logements - Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray - Réhabilitation de 50 logements sis rue de Bourvil Tour Viking - Versement d'une aide financière au Foyer Stéphanois : autorisation (DELIBERATION N° B2016\_0503)**

Une aide financière de 175 000 € est attribuée au Foyer Stéphanois pour la réhabilitation des 50 logements locatifs sociaux de la tour Viking, située rue de Bourvil à Saint-Etienne-du-Rouvray.

Le Président est habilité à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

**\* Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat Aides au logement- - Soutien à la réhabilitation thermique du parc social - Commune de Canteleu - Réhabilitation de 144 logements Nord III - Versement d'une aide financière à Habitat 76 : autorisation (DELIBERATION N° B2016\_0504)**

Une aide financière de 250 000 € est attribuée à Habitat 76 pour la réhabilitation des 144 logements locatifs sociaux des immeubles Figuiet et Mimosa situés avenue Charles Gounod à Canteleu ;

Le Président est habilité à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Ouvrages d'art - Contrôle technique et contrôle extérieur - Accord-cadre à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0505)**

La Commission d'Appels d'Offres, réunie le 9 septembre 2016, a décidé d'attribuer l'accord-cadre à la société CEREMA ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères définis au règlement de la consultation, à savoir le prix total figurant sur le détail quantitatif estimatif non contractuel de 112 298,52 €TTC et la valeur technique.

Le Président est habilité à signer l'accord-cadre attribué à la société CEREMA ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Ouvrages d'art - Travaux neufs et gros entretien - Lot 5 : serrurerie - Marché à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0506)**

La Commission d'Appels d'Offres, réunie le 26 août 2016, a décidé d'attribuer le lot n° 5 « serrurerie des ouvrages d'art » à la société SADE CGTH ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres.

Le Président est habilité à signer avec la société SADE CGTH un accord-cadre à bons de commande sans minimum, ni maximum, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Aménagement d'un espace public - Convention financière à intervenir avec le Grand Port Maritime de Rouen : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0507)**

Dans le cadre de la poursuite des travaux de viabilisation et d'aménagement de l'esplanade Saint Gervais va être détruit un nouveau hangar appartenant au Grand Port Maritime de Rouen. Les termes de la convention définissant les engagements réciproques de chacune des parties dans ce projet à intervenir avec le Grand Port Maritime de Rouen sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Le versement au Grand Port Maritime de Rouen d'une somme prévisionnelle maximum de 88 000 €TTC, est autorisée en compensation des frais de déconstruction du hangar 16.

Adoptée (contre : 1 voix – abstention : 2 voix).

**\* Espaces publics et mobilité - Espaces publics Voirie- - Travaux de marquage pour la signalisation routière horizontale - Lancement d'un appel d'offres - Marchés de travaux : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0508)**

La Commission d'Appels d'Offres, réunie le 26 août 2016, a procédé à l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande à AXIMUM (le montant du détail estimatif non contractuel est de 161 043,83 €TTC), ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres définis dans le règlement de la consultation.

Le Président est habilité à signer l'accord-cadre à bons de commande attribué à AXIMUM et à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à son exécution, dans les conditions précitées.

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Mobilité durable - Station de recharge d'hydrogène - Programme EAS-Hymob - Demandes de subventions : autorisation - Conventions à intervenir avec la Région Normandie : autorisation de signature - Marché d'exploitation, maintenance, supervision et fourniture d'hydrogène : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0509)**

La Commission d'Appels d'Offres, réunie le 26 août 2016, a décidé d'attribuer le marché à la société GNVert ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres et notamment le prix pour un montant de 161 163 €TTC.

Le plan de financement détaillé dans la délibération est approuvé et le Président est autorisé à solliciter les subventions correspondantes.

Le Président est habilité d'une part, à signer les conventions à intervenir avec la Région Normandie ainsi que tout document nécessaire à leur exécution et d'autre part, à signer avec la société GNVert le marché « exploitation, maintenance et fourniture d'hydrogène pour une station » d'un montant de 161 163 €TTC, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Agriculture - Programme pour le maintien du foncier agricole et la diversification des exploitations agricoles - Convention d'application annuelle 2016 à intervenir avec la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime - Avenant 1 à la convention d'application annuelle 2016 à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0510)**

Il est approuvé la réorientation des crédits dédiés à l'événementiel agricole (29 440 €HT) pour permettre la réalisation d'un diagnostic d'identification des exploitants agricoles de plus de 55 ans sans repreneur sur l'ensemble du territoire de la Métropole et la réalisation de la mise à jour de diagnostics agricoles sur 23 communes (Amfreville-la-Mivoie, Anneville-Ambourville, Berville-sur-Seine, Bihorel, Duclair, Elbeuf, Freneuse, Hautot-sur-Seine, Jumièges, La Londe, Malaunay, La Neuville Chant-d'Oisel, Rouen, Sahurs, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Etienne-du-Rouvray, Saint-Léger du Bourg Denis, Saint-Martin-du-Vivier, Tourville-la-Rivière, Le Trait, Val-de-la-Haye, Yainville, Yville-sur-Seine) nécessaire à l'élaboration du PLUi.

Les termes de l'avenant 1 de la convention d'application annuelle pour l'année 2016 à intervenir avec la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime sont approuvés et le maintien de la subvention dont bénéficie la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime, de 42 525 €HT, sont approuvés.

Le Président est habilité à signer l'avenant 1 à la convention d'application annuelle pour l'année 2016.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Convention de mise à disposition par la Métropole Rouen Normandie de services et de moyens au Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec - Avenant n° 2 : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0511)**

L'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de services et de moyens par la Métropole Rouen Normandie au Syndicat Mixte du SAGE des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec est approuvé et le Président est habilité à le signer. Le montant de remboursement du Syndicat Mixte du SAGE à la Métropole Rouen Normandie est porté à un montant prévisionnel de 320 000 € pour une année, au lieu de 327 000 €/an à l'issue de l'avenant n° 1.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Environnement - Charte Forestière de Territoire - Réflexion pédagogique autour de la création d'un point d'intérêt en bois feuillus local en forêt - Convention à intervenir avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0512)**

Le concours de l'ENSA Normandie est recherché afin de proposer une réflexion en situation réelle aux étudiants autour d'un travail pédagogique et de proposer à la Métropole des pistes de projets pour la conception d'un point d'intérêt en forêt en tenant compte des contraintes locales et en mettant en avant l'utilisation du bois dans un esprit de valorisation des espaces boisés et du tissu économique local.

Le coût de ce dispositif est estimé à 9 658,88 €TTC.

Les termes de la convention de partenariat à intervenir avec l'ENSA Normandie sont approuvés.

Une subvention est accordée à l'ENSA Normandie pour un montant maximum de 3 500 € au titre de la réflexion pédagogique sur la création d'un point d'intérêt en bois local sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie.

Le Président est habilité à signer la convention avec l'ENSA Normandie.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Environnement - Biodiversité - Subvention à Horizon Normandie Nature Environnement - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0513)**

Les termes de la convention financière à intervenir avec Horizon Normandie Nature Environnement (HNNE), au titre de l'année 2016, sont approuvés.

Une subvention est accordée à HNNE, à hauteur d'un montant de 6 000 €, pour le programme d'animations « Les Rencontres du Hérisson » et la campagne de sensibilisation du grand public, au titre de l'année 2016.

Le Président est habilité à signer la convention à intervenir avec HNNE.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Environnement - Biodiversité - Convention technique et financière pour la réalisation de travaux de réhabilitation de mares sur les propriétés du syndicat des biens communaux de la Muette à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0514)**

Les termes de la convention à intervenir entre le syndicat des biens communaux de la Muette et la Métropole sont approuvés. Le Président est habilité à signer ladite convention qui vise à définir les obligations respectives de chacun dans la mise en œuvre des travaux (curage, abattage et élagage) pour deux mares situées sur la commune d'Isneauville. Le montant des travaux est de 4 178 €HT.

Adoptée.

**\* Territoires et proximité - FSIC - Attribution - Conventions à intervenir avec les communes de Rouen, Oissel, Petit-Couronne, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Grand-Quevilly, Petit-Quevilly, Le Trait, Saint-Pierre-de-Varengeville, Le Mesnil-Esnard, Franqueville-Saint-Pierre et Sotteville-lès-Rouen : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0515)**

Les Fonds de Soutien aux Investissements Communaux sont attribués selon les modalités définies dans les conventions financières aux communes listées ci-après, pour un montant total de 1 563 839,88 € :

- Commune de Rouen : Travaux d'économie d'énergie École Marie Dubocage : attribution de la somme de 106 820 € ; Désamiantage et déconstruction de la crèche Rose des Vents : attribution de la somme de 43 302 € ; Remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Jules Ferry : attribution de la somme de 17 773,80 € ; Rénovation du Centre André Malraux-Bibliothèque de la Grand Mare : attribution de la somme de 62 244 € ; Travaux de rénovation thermique du gymnase Villon : attribution de la somme de 40 878 €.

- Commune d'Oissel : Réfection d'une fresque murale sur le mur de l'espace Aragon place du 8 mai 1945 : attribution de la somme de 6 000 €.

- Commune de Petit-Couronne : Mise en accessibilité d'ascenseurs à la Résidence pour personne âgées « Les Couronniers » : attribution de la somme de 25 000 € ; Réhabilitation d'un bâtiment du Centre de loisirs : attribution de la somme de 61 661,95 €.

- Commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf : Travaux de rénovation thermique du groupe scolaire Galbois : attribution de la somme de 82 087,40 € ; Travaux d'accessibilité au sein de l'Hôtel de Ville : attribution de la somme de 10 400 € ; Travaux de mise aux normes aux règles d'hygiène et de sécurité (équipements sportifs, aires de jeux,...) : attribution de la somme de 5 404,40 € ; Travaux de réhabilitation et de désamiantage de la toiture du restaurant scolaire du Puits Merot : attribution de la somme de 38 104,40 €.

- Commune de Grand-Quevilly : Travaux d'étanchéité de l'école maternelle Jean Moulin : attribution de la somme de 32 375,38 € ; Travaux de mise en conformité de l'accessibilité des personnes en situation de handicap à l'école élémentaire Jean Cavaillès : attribution de la somme de 23 179,31 € ; Mise en conformité de l'accessibilité de l'École élémentaire Jean Moulin : attribution de la somme de 78 919,70 € ; Travaux de rénovation et de réaménagement de la cour d'école Jean Cavaillès Maternelle : attribution de la somme de 25 153,79 €.

- Commune de Petit-Quevilly : Extension, restructuration et mise en conformité de l'accessibilité de l'école maternelle Jean Jaurès : attribution de la somme de 368 320 € ; Travaux de réfection des cours d'école Joliot Curie et Wallon primaire : attribution de la somme de 46 000 €.

- Commune du Trait : Réhabilitation de la chapelle Saint-Eloi et mise aux normes d'accessibilité : attribution de la somme de 111 500 € ; Travaux de mise en accessibilité de la Maison des solidarités : attribution de la somme de 86 214,04 € ; Réhabilitation et mise en accessibilité de la salle polyvalente Jacques Prévert : attribution de la somme de 4 750 €.

- Commune de Saint-Pierre-de-Varengeville : Aménagement du Pôle sportif- Stade Rémy Morel : attribution de la somme de 45 976,46 €.

- Commune du Mesnil-Esnard : Mise aux normes des bâtiments communaux : attribution de la somme de 4 941,25 €.

- Commune de Franqueville-Saint-Pierre : Travaux d'économie d'énergie école maternelle Louis Lemonnier : attribution de la somme de 23 780 € ; Désamiantage, démolition et construction de deux locaux scolaires : attribution de la somme de 77 480 € ; Extension du cimetière Notre-Dame : attribution de la somme de 2 500 €.

- Commune de Sotteville-lès-Rouen : Travaux de réhabilitation dans les écoles de la ville : attribution de la somme de 95 550 € ; Salle communale Marcel Lods : attribution de la somme de 17 700 € ; Divers travaux d'économie d'énergie : attribution de la somme de 19 824 €.

Les termes des conventions financières à intervenir avec les communes concernées sont approuvés et le Président est habilité à les signer.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Administration générale - Lancement d'un marché négocié pour le maintien en conditions opérationnelles de la solution de gestion et de pilotage de copieurs numériques Easyrepro - Marchés à bons de commande : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0516)**

Le Président est habilité à signer un marché négocié sans mise en concurrence à bons de commande sans mini maxi en application de l'article 35-II,8 du Code des Marchés Publics avec la société FLO SYSTEME pour une période d'un an reconductible 3 fois.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Administration générale - Travaux neufs, de grosses réparations et d'entretien des bâtiments - Marchés de travaux à bons de commande - Groupement de commande avec le Syndicat Mixte de Gestion de l'Aéroport Rouen Vallée de Seine (SMGARVS) - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0517)**

Le Président est habilité à signer la convention de groupement de commandes à intervenir avec le Syndicat Mixte de Gestion de l'Aéroport Rouen Vallée de Seine relative aux accords-cadres à bons de commande de travaux neufs, de grosses réparations et d'entretien des bâtiments et patrimoines respectifs des membres de ce groupement dont la Métropole Rouen Normandie sera coordonnatrice.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Administration générale - Prestation de nettoyage des locaux de la Métropole Rouen Normandie - Marchés à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0518)**

La Commission d'Appels d'Offres, réunie le 9 septembre 2016, a décidé d'attribuer :

- le lot 1 « Prestation de nettoyage des locaux de la Métropole Rouen Normandie » à la Société HANDYJOB ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres, sur la base d'un montant résultant du DQE non contractuel de 101 966,83 €TTC.

- le lot 2 « Prestation d'entretien de la vitrerie des locaux de la Métropole Rouen Normandie » à la Société ANP Industrie ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres, sur la base d'un montant résultant du DQE non contractuel de 32 250,08 €TTC.

Le Président est habilité à signer, pour le lot 1, le marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution relatives à la prestation d'entretien des locaux du Vauban, du PCC et de l'Espace Info Energie, attribué à la Société HANDYJOB, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Le Président est habilité à signer, pour le lot 2, le marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution relatives à la prestation d'entretien de la vitrerie des bâtiments de la Métropole sur les communes de Bois-Guillaume, Darnétal, Déville-lès-Rouen, Duclair, Grand-Quevilly, Petit-Quevilly, Rouen et Saint-Etienne-du-Rouvray, attribué à la Société ANP Industrie, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Finances - Commission d'Indemnisation des Activités Economiques - Désignation d'un chantier ouvrant droit à indemnisation amiable - Travaux de requalification de la place Mendés France à Saint-Pierre-lès-Elbeuf (DELIBERATION N° B2016\_0519)**

La tranche conditionnelle 2 du marché de requalification du centre ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, en ce qu'il concernait la place Mendés France, et réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole du mois d'octobre 2015 au mois de mars 2016, est désignée comme ouvrant la possibilité d'une indemnisation amiable auprès de la Commission d'Indemnisation des Activités Economiques qui rendra un avis. La décision d'indemniser ou pas sera prise par le Président ou le Bureau en fonction du montant éventuellement accordé.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Rouen - Acte d'échange à intervenir avec Mme Chantal GARIN : autorisation de signature - Désaffectation (DELIBERATION N° B2016\_0520)**

La désaffectation des emprises ML 470 et ML 469 sont constatées et leur déclassement du domaine public est prononcé.

L'échange entre la Métropole Rouen Normandie et Madame GARIN, des biens suivants, est autorisé :

- en ce qui concerne Madame GARIN, des parcelles cadastrées ML 473 et ML 472, pour une surface totale de 26 m<sup>2</sup> pour un montant évalué à la somme de 1 040 €,
- en ce qui concerne la Métropole Rouen Normandie, des parcelles cadastrées ML 470 et ML 469 pour une surface totale de 41 m<sup>2</sup> pour un montant évalué à la somme de mille six cent quarante euros (1 640 €).

Le versement par Madame GARIN, au profit de la Métropole Rouen Normandie, d'une soulte d'un montant de six cents euros est autorisé.

Le Président est habilité à signer l'acte d'échange notarié correspondant ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Rouen - Hangar 107 - Convention de transfert de gestion : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0521)**

Le transfert de gestion au GPMR de plusieurs emprises de terrain adjacents du Hangar 107, actuellement en cours de bornage, représentant une superficie totale de 1 017 m<sup>2</sup>, sans aucune contrepartie financière à l'exception du remboursement de l'ensemble des impôts et taxes éventuelles est autorisé.

Le Président est habilité à signer la convention de transfert de gestion correspondante et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf - Cession amiable des droits réels d'un bail à construction du 22 juin 2006 et de son avenant du 6 novembre 2007 intervenus entre la CAEBS et la s.a.s Garage G. DOLPIERRE et de son terrain d'assiette à la s.c.i DOLPIERRE - Cession d'un ensemble de parcelles de terrain à la s.c.i DOLPIERRE - Promesses de vente - Actes authentiques : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0522)**

Les droits réels du bail à construction du 22 juin 2006, pour une durée de 30 ans et son avenant du 6 novembre 2007 donné à la sas Garage G. DOLPIERRE, concernant une parcelle de terrain nu de 809 m<sup>2</sup>, désormais cadastrée AB 198 à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, sont cédés à la sci DOLPIERRE désignée par la sas Garage G. DOLPIERRE.

Le terrain d'assiette du bail à construction de 809 m<sup>2</sup>, cadastré AB 198 et un complément foncier de 3 981 m<sup>2</sup> dont les parcelles sont cadastrées AB 175, 177, 179, DP « a » et « b » et AB 144 et 146 pour partie à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, soit au total un tènement de 4 790 m<sup>2</sup> environ, sont cédés à la sci DOLPIERRE pour développer son activité de carrosserie, selon les conditions suivantes :

Conditions financières conformément à l'avis de France Domaine, le prix de cession est de 186 220 € réparti ainsi :

- 14 562 € pour le terrain d'assiette du bâtiment (809 m<sup>2</sup> à 18€/m<sup>2</sup>) et 100 000 € pour le droit au bail et son avenant, auxquels s'ajoutent les droits d'enregistrement.

- 71 658 € pour le complément foncier (3 981 m<sup>2</sup> à 18 €/m<sup>2</sup>) auxquels s'ajoute la TVA sur marge et/ou sur prix total. Cette cession est assortie d'une clause de faculté de réméré au profit du vendeur, fixée dans l'acte notarié.

Conditions annexes : les frais des promesses de vente, des actes authentiques et de tous documents nécessaires à la régularisation de cette décision, dressés par Maître BOUGEARD, notaire à Mesnil-Esnard, sont à la charge de l'acquéreur.

Le Président est habilité à signer les promesses de vente, les actes authentiques et tous documents nécessaires à la régularisation de cette décision.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Immobilier - Commune d'Oissel-sur-Seine – Parcelle AK 1025 appartenant à Résidences Sociales de France - Acquisition avec acte notarié à intervenir : autorisation de signature - Classement dans le domaine public métropolitain (DELIBERATION N° B2016\_0523)**

L'acquisition amiable de la parcelle AK 1025 située Quai du Boisson à Oissel-sur-Seine, appartenant à Résidences Sociales de France est autorisée. A la suite de l'acquisition, il sera procédé au classement de cette parcelle dans le domaine public métropolitain.

Le Président est habilité à signer le ou les actes relatif(s) à cette affaire.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Immobilier - Communes de Cléon et Freneuse - ZAE Les Coutures - Acquisition de la parcelle cadastrée AI n° 186 aux Consorts MOREL - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0524)**

L'acquisition de la parcelle de terrain en nature de bois non viabilisée et non aménagée, libre de toute occupation, appartenant aux consorts MOREL, cadastrée section AI n° 186, pour une contenance de 18a 05ca, sise sur la commune de Cléon, est autorisée moyennant un prix de vente de 11 750 €.

Le Président est habilité à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire et à procéder au paiement des frais d'acte.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Quevillon - Lotissement les Baliveaux - Acquisition de propriété pour intégration dans le domaine public - Acte à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0525)**

La parcelle A 395 (d'une contenance de 1 219 m<sup>2</sup>), située sur la commune de Quevillon et appartenant à Monsieur Georges VION est acquise à l'amiable et sans indemnité.

A la suite de la régularisation de l'acte d'acquisition, il sera procédé au classement de ladite parcelle dans le domaine public intercommunal.

Le Président ou toute personne s'y substituant est habilité à signer le ou les actes notariés se rapportant à ce dossier.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Immobilier - Arc Nord/Sud - T4 - Acquisition d'une emprise appartenant à Foncière des Murs - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0526)**

L'acquisition d'une emprise d'environ 9 m<sup>2</sup> à prélever sur une parcelle figurant au cadastre de la ville de Petit-Quevilly, section AR n° 493, est autorisée moyennant un prix de vente d'un montant total de 920 €.

Le Président est habilité à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et de procéder au paiement des frais dudit acte.

Adoptée (contre : 4 voix).

**\* Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Saint-Paër - Lotissement du domaine de la Maison Blanche - Acquisition pour intégration dans le domaine public - Acte à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0527)**

Les parcelles ZN 242, ZN 245, ZN 248, ZP 258, ZP 267 et ZN 266, situées sur la commune de Saint-Paër, appartenant à l'association syndicale libre du lotissement du domaine de la Maison Blanche, d'une contenance globale de 10 153 m<sup>2</sup>, sont acquises, à l'amiable et sans indemnité.

Le Président ou toute personne s'y substituant est habilité à signer le ou les actes notariés se rapportant à ce dossier.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Sotteville-lès-Rouen - Parcelles appartenant à Sotteville-lès-Rouen AS 179, ZI 177, AE 604, XP 191, AY 1044, AM 222, BD 167, XA 499, XA 29 - Transfert de propriété: autorisation de signature - Classement dans le domaine public métropolitain (DELIBERATION N° B2016\_0528)**

L'acquisition à l'amiable des parcelles AS 179, ZI 177, AE 604, XP 191, AY 1044, AM 222, BD 167, XA 499 et XA 29 est autorisée.

A la suite de ces acquisitions, il sera procédé au classement des emprises précitées dans le domaine public métropolitain.

Le Président est habilité à signer tout acte relatif à cette affaire.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Marchés publics - Autorisation de signature des marchés publics**

PROJET RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR.

**\* Ressources et moyens - Marchés publics - Autorisation de signature des modifications aux marchés publics (DELIBERATION N° B2016\_0529)**

La passation des modifications aux marchés publics listés dans le tableau présenté dans la délibération est autorisée et le Président est habilité à signer lesdites modifications et les actes afférents.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Ressources humaines - Mandat spécial - Participation à la 15ème conférence mondiale Villes et Ports "Crossovers" du 5 au 7 octobre 2016 à Rotterdam (DELIBERATION N° B2016\_0530)**

Il est accordé mandat spécial à Monsieur Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie pour assister à la 15ème conférence mondiale Villes et Ports « Crossovers », organisée par l'Association Internationale Villes et Ports (AIVP) du 5 au 7 octobre 2016 à Rotterdam.

La prise en charge des frais engagés par Monsieur Frédéric SANCHEZ est autorisée sur présentation des pièces justificatives des dépenses engagées.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Ressources humaines - Convention de Délégation par le Comité d'Entreprise (CE) d'une partie de ses attributions en matière d'actions sociales et culturelles à la Métropole Rouen Normandie - Avenant à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0531)**

Les termes de l'avenant à la convention de délégation par le Comité d'Entreprise (CE) d'une partie de ses attributions en matière d'actions sociales et culturelles à la Métropole Rouen Normandie sont approuvés et le Président est habilité à le signer.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Ressources humaines - Rémunération des dispositions complémentaires à la convention collective des services de l'eau et de l'assainissement applicables aux salariés de droit privé des régies de l'eau et de l'assainissement de la Métropole Rouen Normandie (DELIBERATION N° B2016\_0532)**

Le tableau des rémunérations des dispositions complémentaires à la Convention Collective des services de l'eau et de l'assainissement, applicable aux salariés de droit privé des régies d'eau et d'assainissement de la Métropole est modifié. Les rémunérations des salariés de droit privé évolueront dans les mêmes conditions que celles des agents publics dont la valeur du point d'indice a été revalorisée à 0,6 %.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Ressources humaines - Recrutement d'un agent contractuel : autorisation (DELIBERATION N° B2016\_0533)**

Le Président est autorisé à recruter un agent contractuel, pour une durée de trois ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans, si les conditions d'origine sont toujours remplies, conformément à l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et à le rémunérer par référence au cadre d'emplois des ingénieurs.

Le Président est habilité à signer le contrat correspondant et est autorisé à renouveler le contrat pour ce poste et le cas échéant, de faire application de l'article 3-4 de la loi du 26 janvier 1984.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Ressources humaines - Aide au développement des activités sportives de l'Association Sportive des Administrations 76 à destination du personnel de la Métropole Rouen Normandie - Convention 2016 à intervenir entre la Métropole Rouen Normandie et l'Association Sportive des Administrations 76 : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016\_0534)**

La convention à intervenir entre la Métropole Rouen Normandie et l'Association Sportive des Administrations 76 est approuvée.

Une subvention de 5 000 € est versée à l'Association Sportive des Administrations 76, pour l'année 2016.

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Mobilité durable - INSEP - Attribution d'une subvention - Convention à intervenir : autorisation (DELIBERATION N° B2016\_0535)**

Dans le cadre du forum « Métropoles en transition » organisé par la Métropole Rouen Normandie, le professeur Jean-François TOUSSAINT, directeur de l'Institut de Recherche Médicale et d'Epidémiologie du Sport au sein de l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP) est intervenu sur le thème des « transitions vers la ville active ».

Afin d'encourager les recherches menées en termes d'impact sur la santé des habitants de pratiques sportives telles que la marche, une subvention de 5 000 € est attribuée à l'INSEP.

Les termes de la convention à intervenir avec l'INSEP sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 39.